

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Note au lecteur

Les résumés ci-après répondent aux exigences en matière d'information et sont ci-après désignés les « Éléments ». Ces éléments sont numérotés de l'article A à E (A.1 à E.7).

Ce résumé contient tous les Éléments devant être inclus dans un résumé pour ce type de titres et d'émetteur. La numérotation peut présenter des omissions, certains éléments pouvant ne pas être soumis aux exigences en matière d'information.

Même si un Éléments doit figurer dans le résumé en raison de la nature des titres et de l'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente concernant l'Éléments ne puisse être fournie. Dans ce cas, une brève description de l'Éléments est incluse dans le résumé avec la mention « non applicable » ainsi qu'un bref état descriptif.

Article A. - Introduction et Avertissements		
A.1		Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Tout investisseur doit prendre en considération le présent prospectus dans sa globalité avant de prendre toute décision d'investissement dans les titres. Dans l'hypothèse où une réclamation relative aux informations contenues dans le prospectus serait portée devant un tribunal, il est possible que le plaignant doive, conformément à la législation nationale de l'État membre de l'Espace Économique Européen (« EEE ») concerné, supporter les coûts de la traduction du prospectus préalablement au lancement de la procédure. Sont responsables civilement les personnes responsables du contenu du résumé ou qui l'ont présenté, y compris ses traductions, mais seulement si le résumé est trompeur, inexact ou incohérent avec les autres parties du prospectus ou s'il ne donne pas, lorsqu'il est lu avec les autres parties du prospectus, les informations clés requises.
A.2	Utilisation du prospectus pour la revente ultérieure ou le placement final des titres par des intermédiaires financiers.	Non applicable. L'émetteur n'a pas autorisé l'utilisation du prospectus pour la revente ou le placement final des titres.
Article B – Émetteur		
B.1	Dénomination Sociale et Commerciale de l'Émetteur	La dénomination sociale et commerciale de l'émetteur est VMware, Inc. Toute référence faite dans le présent résumé à « VMware » ou à la « Société » désigne VMware, Inc. et ses filiales consolidées, à moins que le contexte ne l'indique autrement.
B.2	Siège Social et Forme Juridique de VMware, législation en vertu de laquelle l'Émetteur exerce ses activités et les pays dans lesquels il est constitué	VMware est une Société de capitaux créée et soumise aux lois de l'État du Delaware aux États-Unis. Son siège social principal est situé au 3401, Hillview Avenue, Palo Alto, Californie 94304, États-Unis d'Amérique. La Société a été constituée au Delaware en 1998 et est enregistrée auprès du Secrétariat d'État du Delaware, sous le numéro 2853894.
B.3	Description de la	VMware a été pionnière dans le développement et l'application des technologies de virtualisation basées sur des serveurs x86, séparant le logiciel d'application du matériel

<p>Nature des Activités actuelles de VMware et de ses principales Activités et identification des principaux marchés sur lesquels l'émetteur est présent</p>	<p>sous-jacent. Selon elle, VMware est un des leaders des solutions d'infrastructures de virtualisation et de nuage qui permettent aux commerces de transformer la façon dont ils établissent, livrent et consomment les ressources de technologie de l'information (la "TI") d'une façon qui est évolutive et fondée sur leurs besoins spécifiques. VMware crée des solutions qui permettent la transformation numérique pour ses clients, car elle transforme leurs applications, leur infrastructure et leurs périphériques en fonction de leurs besoins futurs.</p> <p>Au fil des ans, la Société a élargi sa gamme de produits par delà la virtualisation sur ordinateur, jusqu'à inclure des produits qui permettent les organisations à gérer leurs ressources IT par le biais de nuages privés et d'environnements multi-nuages et multi-dispositifs complexes, en tirant parti des synergies dans le cadre de trois catégories de produits :</p> <p>Centre de données définies par des logiciels (SDDC), le système d'informatique en nuage hybride et l'informatique de l'utilisateur final (« EUC »). Le portefeuille de VMware prend en charge les quatre principales priorités informatiques de ses clients: la modernisation des centres de données, l'intégration des nuages publics, l'autonomisation des espaces de travail numériques et la transformation de la sécurité.</p> <p>VMware s'est constitué en tant que Société dans l'État du Delaware en 1998, a été acheté par EMC Corporation ("EMC") en 2004 et a réalisé son premier appel public (« IPO ») concernant ses actions ordinaires de Catégorie A actions ordinaires en août 2007. À compter du 7 septembre 2016, Dell Technologies Inc. (« Dell ») a acquis EMC. En conséquence, EMC est devenue une filiale en propriété exclusive de Dell et VMware est devenue, une filiale détenue indirectement mais majoritairement par Dell. Au 31 décembre 2016, Dell contrôlait environ 82,8% des actions ordinaires de la société, ce qui comprend 38 million d'actions de ses actions ordinaires de Catégorie A et l'ensemble des actions ordinaires de Catégorie B de la société, et VMware est considéré comme "société contrôlée" conformément à la réglementation de la Bourse de New York.</p> <p>Le 25 octobre 2016, le conseil d'administration de la Société a approuvé une modification de l'exercice de VMware d'un exercice se terminant le 31 décembre de chaque année civile à un exercice consistant en une période de 52 ou 53 semaines se terminant le vendredi le plus proche du 31 janvier de chaque année, pour s'aligner avec Dell. La modification de l'exercice de VMware est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. En conséquence de cette modification, VMware a connu une période de transition qui a commencé le 1er janvier 2017 et s'est terminée le 3 février 2017 et le premier exercice complet de VMware a commencé le 4 février 2017 et se terminera le 2 février 2018.</p> <p>VMware prévoit d'inclure ses états financiers non vérifiés pour la période de transition d'environ un mois dans le rapport trimestriel de la société sur formulaire 10-Q déposé pour l'exercice terminé le 5 mai 2017.</p> <p>Le chiffre d'affaires total de l'année 2016 s'est accru de 8 % pour atteindre 7 093 millions de dollars US. Ce chiffre comprend principalement des produits de licence s'élevant à 2 794 millions de dollars US et de produits de services s'élevant à 4 299 millions de dollars US. Alors que les ventes du produit VMware vSphere (« vSphere ») de la société sont demeurées solides, la majorité des ventes de licences de la Société provient de solutions de produits et de services à travers son portefeuille au-delà des produits de calcul de VMware. La société continue de connaître une croissance des ventes de VMware NSX (« NSX »), la solution de virtualisation de réseau de la Société, l'offre VMware vCloud Air Network de la Société et les solutions EUC de la Société.</p> <p>Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices clos les 31 décembre 2016, 2015 et 2014 se présentent comme suit (en millions) :</p> <table border="1" data-bbox="544 1690 1372 1904"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Pour l'exercice clos le 31 décembre</th> </tr> <tr> <th>2016</th> <th>2015</th> <th>2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>États-Unis</td> <td>\$ 3,588</td> <td>\$ 3,311</td> <td>\$ 2,912</td> </tr> <tr> <td>International</td> <td>3.505</td> <td>3.260</td> <td>3.123</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>\$ 7,093</td> <td>\$ 6,571</td> <td>\$ 6,035</td> </tr> </tbody> </table>		Pour l'exercice clos le 31 décembre			2016	2015	2014	États-Unis	\$ 3,588	\$ 3,311	\$ 2,912	International	3.505	3.260	3.123	Total	\$ 7,093	\$ 6,571	\$ 6,035
	Pour l'exercice clos le 31 décembre																			
	2016	2015	2014																	
États-Unis	\$ 3,588	\$ 3,311	\$ 2,912																	
International	3.505	3.260	3.123																	
Total	\$ 7,093	\$ 6,571	\$ 6,035																	

		7																																								
B.4a	Tendances Récentes	<p>Les secteurs de virtualisation, d'informatique sur nuage, d'informatique pour utilisateurs finaux, et de centres de données définis par les logiciels sont liés les uns aux autres et en croissance rapide, et la Société fait face à une concurrence intense sur l'ensemble des marchés en ce qui concerne ses produits et services. La Société fait face à une concurrence provenant, entre autres, des fournisseurs d'infrastructures de nuages publics et de produits basés sur SaaS. Tandis que les commerces se servent de plus en plus de nuages publics et de produits basés sur SaaS, ils bâtissent une plus grande majorité de leurs nouvelles charges de travail de calcul hors succursale et peuvent également modifier certaines de leurs charges de travail existantes. En conséquence, l'on prévoit que la demande de ressources TI sur place soit basse, et il faudra que les produits et services de la Société se fassent de plus en plus la concurrence en ce qui concerne les charges de travail informatiques des clients ayant des nuages publics hors succursale et des produits basés sur SaaS. La Société fait également face à une concurrence provenant de grandes sociétés diversifiées de logiciels et de matériel d'entreprises, sociétés qui offrent des plateformes concurrentielles basées sur des technologies open source, des alliances avec d'autres secteurs et leurs partenaires et des membres de son écosystème partenaire de développement et de technologie. La Société est convaincue que les facteurs clés de sa capacité de faire une concurrence à succès comprennent le niveau de fiabilité et d'interopérabilité, et les nouvelles fonctionnalités de ses produits et services ; la capacité qu'ont ses produits de soutenir des plateformes de matériel, des systèmes d'exploitation, des cadres d'applications et des plateformes de nuage publics multiples ; sa capacité de venir aux devants des besoins de la clientèle au sein de marchés en croissance rapide en ce qui concerne les ressources IT ; la tarification de ses produits et services ; la capacité d'intégrer les technologies open source technologies qui sont essentielles au sein des environnements d'informatique sur nuage privés et publics ; la capacité d'attirer et de retenir des employés cruciaux ; et la capacité de maintenir et de développer son écosystème de partenaires de technologie, de fournisseurs de services et de partenaires de ventes en canaux.</p>																																								
B.5	Structure Organisationnelle	Non applicable, car les informations concernant la structure organisationnelle de VMware n'ont pas à être fournies ailleurs dans le prospectus.																																								
B.6	Participations dans le Capital de VMware	Non applicable, car les informations concernant la structure du capital de VMware n'ont pas à être fournies ailleurs dans le prospectus.																																								
B.7	Informations Financières sélectionnées concernant VMware et changements ultérieurs significatifs	<p>Les données financières ci-dessous proviennent des comptes consolidés audités de la Société pour les exercices clos au 31 décembre 2016, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 tels que publiés dans le Rapport Annuel de la Société sur le formulaire 10-K pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 tels que décrit dans la section « Documents Disponibles pour l'Inspection » de ce prospectus. Les comptes consolidés de la Société ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis aux États-Unis d'Amérique (« GAAP »).</p> <p>Tableau en millions, sauf pour les montants par action, et actions en milliers</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Pour l'exercice clos le 31 décembre,</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">2016</th> <th style="text-align: center;">2015</th> <th style="text-align: center;">2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">Éléments du compte de résultats:</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Chiffres d'affaires :</td> </tr> <tr> <td>Licence</td> <td style="text-align: right;">\$ 2 794</td> <td style="text-align: right;">\$ 2 720</td> <td style="text-align: right;">\$ 2 591</td> </tr> <tr> <td>Services</td> <td style="text-align: right;">4 299</td> <td style="text-align: right;">3 927</td> <td style="text-align: right;">3 444</td> </tr> <tr> <td>Règlement GSA</td> <td style="text-align: right;">--</td> <td style="text-align: right;">(76)</td> <td style="text-align: right;">--</td> </tr> <tr> <td>Total des chiffres d'affaires</td> <td style="text-align: right;">\$ 7 093</td> <td style="text-align: right;">\$ 6 571</td> <td style="text-align: right;">\$ 6 035</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td> <td style="text-align: right;">1 439</td> <td style="text-align: right;">1 197</td> <td style="text-align: right;">1 027</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td style="text-align: right;">1 186</td> <td style="text-align: right;">997</td> <td style="text-align: right;">886</td> </tr> </tbody> </table>		Pour l'exercice clos le 31 décembre,				2016	2015	2014	Éléments du compte de résultats:				Chiffres d'affaires :				Licence	\$ 2 794	\$ 2 720	\$ 2 591	Services	4 299	3 927	3 444	Règlement GSA	--	(76)	--	Total des chiffres d'affaires	\$ 7 093	\$ 6 571	\$ 6 035	Résultat d'exploitation	1 439	1 197	1 027	Résultat net	1 186	997	886
	Pour l'exercice clos le 31 décembre,																																									
	2016	2015	2014																																							
Éléments du compte de résultats:																																										
Chiffres d'affaires :																																										
Licence	\$ 2 794	\$ 2 720	\$ 2 591																																							
Services	4 299	3 927	3 444																																							
Règlement GSA	--	(76)	--																																							
Total des chiffres d'affaires	\$ 7 093	\$ 6 571	\$ 6 035																																							
Résultat d'exploitation	1 439	1 197	1 027																																							
Résultat net	1 186	997	886																																							

		Résultat net par action moyenne pondérée, avant dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B	\$ 2,82	\$ 2,35	\$ 2,06
		Résultat net par action moyenne pondérée, après dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B	\$ 2,78	\$ 2,34	\$ 2,04
		Actions moyennes pondérées, avant dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B	420 520	424 003	430 355
		Actions moyennes pondérées, après dilution, pour la Catégorie A et la Catégorie B	423 994	426 547	434 513
			31 décembre		
			2016	2015	2014
		Éléments du Bilan :			
		Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme ⁽¹⁾	\$ 7,985	\$ 7,509	\$ 7,075
		Fonds de roulement ⁽¹⁾⁽²⁾	5,781	5,231	4,886
		Total des actifs	16 643	15 746	15 216
		Total des produits reportés	5 624	5 076	4 833
		Obligations à long terme ⁽³⁾	1 500	1 500	1 500
		Capitaux propres	8 097	7 923	7 586
		Éléments du Flux de Trésorerie :			
		Trésorerie nette fournie par les activités d'exploitation	\$ 2 381	\$ 1 899	\$ 2 180
		<p>(1) En 2012, VMware a acquis la totalité du capital-actions en circulation de Nicira, Inc. (« Nicira ») pour 1 100 M \$, déduction faite des liquidités acquises, se composant de 1 083 M \$ en espèces et de 17 M \$ pour la juste valeur des services pré-combinaisons.</p> <p>(2) Le 21 janvier 2014, dans le cadre de l'accord conclu par la Société en vue de l'acquisition de A.W.S. Holding, LLC (« AirWatch Holding »), l'unique membre et détenteur d'actions de Air-Watch LLC (« AirWatch »), VMware et EMC ont conclu un accord d'échange de billets à ordre avec EMC prévoyant l'émission de trois billets à ordre pour un montant global en principal de 1.500 millions de Dollars. Le total des dettes de 1 500 millions \$ inclut 450 millions \$ qui étaient en échange des 450 millions \$ de billets à ordre impayés des exercices antérieurs.</p>			
B.8	Informations Financières Pro Forma	Non applicable, car aucune information financière historique ne doit être fournie dans le prospectus.			
B.9	Prévisions de Bénéfice	Non applicable. Le présent prospectus ne contient aucune prévision de bénéfice.			
B.10	Réserves dans le Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Informations Financières historiques	Non applicable. Le rapport du commissaire aux comptes ne comporte aucune réserve.			

B.11	Tableau du Fonds de Roulement	VMware estime que son fonds de roulement (à savoir, sa capacité d'accès à une trésorerie ainsi qu'à d'autres ressources disponibles de liquidités pour honorer ses obligations arrivant à échéance) est suffisant pour satisfaire à ses exigences actuelles au moins pour les douze prochains mois.
-------------	--------------------------------------	---

Article C - Titres		
C.1	Type et Catégorie des Titres offerts, y compris le Code d'Identification du Titre	<p>Les actions offertes dans le cadre du Plan d'Achat d'Actions par les Employés de VMware de 2007, tel que modifié et mis à jour (« ESPP » - <i>Employee Stock Purchase Plan</i>) sont des actions ordinaires de Catégorie A de VMware, d'une valeur nominale de 0,01 dollar US.</p> <p>Le numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) des actions ordinaires de la Société est US9285634021. Le numéro d'identification de valeurs mobilières pour les États-Unis (CUSIP) des actions ordinaires de la Société est le 928563402.</p>
C.2	Monnaie d'Émission des Titres	Le dollar des États-Unis est la monnaie d'émission des titres.
C.3	Nombre d'Actions en circulation	Le capital émis de la Société se composait de 408 350 785 actions ordinaires au 31 décembre 2016, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 dollar, dont 108 350 785 actions ordinaires de Catégorie A et 300 000 000 actions ordinaires de Catégorie B.
C.4	Droits attachés aux Titres	<p>Aucun salarié participant n'aura de droits de vote, de droit à des dividendes ou d'autres droits attachés à la qualité d'actionnaire dans les offres faites de l'ESPP jusqu'à ce que les droits d'achat aient été exercés et que les actions aient été achetées et remises au salarié participant. Suite à cet achat et à cette remise, le salarié participant sera titulaire des droits attachés aux actions, comme indiqué ci-dessous :</p> <p>Catégories d'Actions Ordinaires. VMware dispose de deux catégories d'actions ordinaires autorisées : les actions ordinaires de Catégorie A et les actions ordinaires de Catégorie B. Seules les actions ordinaires de Catégorie A font l'objet du présent prospectus.</p> <p>Droits aux dividendes. Sous réserve des privilèges susceptibles de s'appliquer aux actions privilégiées en circulation au moment considéré, les porteurs d'actions ordinaires de Catégorie A et des actions ordinaires de Catégorie B de VMware en circulation ont le droit de recevoir des dividendes, prélevés sur les actifs légalement disponibles, en se les partageant à égalité par action possédée, aux dates et pour les montants déterminés de temps à autre par le conseil d'administration de VMware (le « Conseil d'Administration »). Les droits à dividende sont acquis lorsque les actions ordinaires sont émises. Toutefois, les actionnaires n'ont pas de droits à dividendes avant que le Conseil d'Administration n'autorise, le cas échéant, la distribution de dividendes. Si des dividendes sont distribués, tous les actionnaires inscrits à une certaine date fixée par le Conseil d'Administration auront droit à ces dividendes. Si quelqu'un n'est pas actionnaire inscrit à cette date, il ou elle n'aura pas droit au paiement de ces dividendes.</p> <p>Selon le §1197 du Titre 12 du Code du Delaware, les dividendes non réclamés pendant 3 ans reviennent à l'État du Delaware. Plus précisément, les droits aux dividendes deviennent caducs après un délai de non-réclamation correspondant à une période minimum et continue de 3 ans au cours de laquelle un propriétaire a cessé, omis ou négligé de faire valoir un droit de propriété ou de possession.</p> <p>Il n'y a pas de restrictions sur les dividendes ni de procédures spéciales pour les actionnaires résidant au sein de l'Union européenne et de l'EEE.</p> <p><i>Droits de conversion des actions ordinaires de Catégorie B.</i> Chaque action ordinaire de Catégorie B est convertible tant qu'elle est détenue par EMC ou son ayant droit au choix d'EMC ou de son ayant droit en une action ordinaire de Catégorie A.</p> <p>Toutes les conversions seront effectuées sur la base d'une action pour une action.</p>

		<p><i>Droits de vote.</i> Les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A et d'actions ordinaires de Catégorie B sont titulaires de droits identiques, sauf que les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A ont droit à une voix par action alors que les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B ont droit à 10 voix par action sur tous les sujets soumis au vote des actionnaires de VMware, exception faite de la nomination des administrateurs, de la conversion et des mesures nécessitant le consentement des détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B et des autres dispositions protectrices.</p> <p>Les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B de VMware, votant séparément en tant que classe d'actionnaires, ont le droit de désigner 80 % du nombre total de membres du Conseil d'Administration de VMware qu'il y aurait dans l'hypothèse où aucun siège du Conseil d'Administration n'était vacant au moment du vote.</p> <p>Sous réserve des droits attachés à une quelconque catégorie d'actions privilégiées de désigner des administrateurs, les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A de VMware et les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B de VMware, votant ensemble en tant que classe d'actionnaires unique, ont le droit de désigner les membres du Conseil d'Administration restants, lesquels ne sauraient à aucun moment compter moins d'un administrateur. À cette occasion, les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie A et les détenteurs d'actions ordinaires de Catégorie B auront droit à un vote par action.</p> <p>De manière générale, tous les autres sujets soumis au vote des actionnaires doivent être approuvés par une majorité des votes pouvant être exprimés lors d'une assemblée et par l'ensemble des actions ordinaires de Catégorie A et des actions ordinaires de Catégorie B dont les détenteurs assistent personnellement à l'assemblée ou y sont représentés, votant ensemble en tant que classe unique, sous réserve de tous droits de vote consentis aux détenteurs éventuels d'actions de préférence.</p> <p><i>Absence de Droits de Prémption ou de Rachat.</i> Les actions ordinaires de Catégorie A et de Catégorie B de VMware ne confèrent pas de droit de préemption pour acquérir des actions ordinaires de la Société et ne sont pas soumises aux dispositions relatives à un fonds de rachat ou d'amortissement.</p> <p><i>Droit de Percevoir les Distributions liées à la Liquidation.</i> En cas de liquidation ou de dissolution de VMware, les porteurs d'actions ordinaires de Catégorie A ou de Catégorie B de VMware ont le droit de participer de manière égale à l'ensemble des actifs de VMware restant après paiement de toutes les dettes et désintéressement des titulaires d'actions de préférence en circulation.</p>
C.5	Cessibilité	<p>L'offre d'actions en vertu de l'ESPP a été enregistrée auprès de la Commission américaine des opérations de bourse (SEC) sur la base d'une déclaration d'enregistrement sur le formulaire S-8 et les actions ordinaires émises et en circulation sont en général librement cessibles.</p> <p>Un participant peut vendre des actions acquises en vertu de l'ESPP à tout moment de son choix, sous réserve du respect des lois applicables sur les valeurs mobilières, des règles applicables en matière de délit d'initié et des périodes d'interdiction/restriction de cession applicables. Le participant assume le risque des fluctuations du prix des actions sur le marché.</p>
C.6	Admission à la Négociation sur un Marché Réglementé	<p>Non applicable. Les actions sont cotées à la bourse de New York (« NYSE »), qui n'est pas un marché réglementé au sens de la Directive 2004/39/EC, sous le symbole « VMW ». En Allemagne, les actions sont négociées sur le marché libre (« Freiverkehr ») des bourses de Francfort, Berlin, Munich et Stuttgart ainsi que sur Tradegate sous le symbole « BZF1 ». Elles ne seront pas admises à la négociation sur un marché réglementé.</p>
C.7	Politique de Dividende	<p>À la suite de l'offre publique initiale de VMware en août 2007, la Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur ses actions ordinaires. VMware ne prévoit pas actuellement de procéder à une distribution de dividendes en espèces dans un avenir prévisible.</p>

Article D – Risques

Les salariés doivent examiner attentivement les risques décrits ci-dessous, qui sont décrits plus en détail sous la

rubrique « Facteurs de Risque », et les autres informations contenues dans le présent prospectus, et prendre en compte ces facteurs dans leur décision d'investissement. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques, seuls ou en combinaison avec d'autres circonstances, peut avoir un effet défavorable significatif sur la situation commerciale et financière de la Société et entraîner une baisse du cours des actions de la Société. Dans un tel cas, les salariés pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Le prospectus expose tous les risques que la Société juge significatifs. Toutefois, la description des risques ci-dessous peut s'avérer incomplète et les risques décrits peuvent donc ne pas être les seuls risques auxquels la Société est exposée. D'autres risques et incertitudes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation commerciale et financière de la Société. L'ordre de présentation des facteurs de risque ci-dessous n'indique pas la probabilité de leur survenance ni l'étendue ou l'importance des risques individuels.

<p>D.1</p>	<p>Risques liés à VMware ou à son secteur</p>	<p>Risques Relatifs à l'Activité de VMware</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le succès de VMware en vient à dépendre de plus en plus de l'acceptation de ses produits et services émergents par sa clientèle. <p>Une baisse notable dans la demande des produits de virtualisation des serveurs VMware aurait un effet négatif sur les marges d'exploitation de VMware.</p> <ul style="list-style-type: none"> • VMware est confronté à une concurrence accrue qui est susceptible d'avoir un effet négatif sur ses marges d'exploitation. • La perte de membres de la direction cruciaux chez VMware pourrait nuire aux activités de VMware. • La concurrence pour les employés cibles de VMware est intense et onéreuse, et il est possible que VMware ne soit pas à même d'attirer et de maintenir des employés hautement qualifiés. • Des conditions économiques défavorables sont susceptibles de nuire aux activités de VMware. • VMware pourrait se trouver dans l'incapacité de répondre à des avancées technologiques rapides par de nouvelles solutions et offres de services. • Des violations des systèmes de cyber sécurité VMware sont susceptibles de nuire aux activités de VMware. • VMware gère des activités internationales qui l'exposent à des dangers supplémentaires. • Les efforts actuels de recherche et de développement de VMware pourraient ne pas générer de recettes significatives avant plusieurs années, voire même jamais. • VMware est impliqué dans des enquêtes, notamment réglementaires et des procédures qui pourraient l'affecter négativement. • Il se peut que VMware ne soit pas à même de protéger de façon adéquate ses droits de propriété intellectuelle. • L'utilisation par VMware de logiciels open source dans le cadre de ses produits est susceptible d'avoir un effet négatif sur sa capacité de vendre ses produits et de soumettre VMware à des contentieux. • L'évolution des activités de VMware fait appel à des stratégies de marché complexes qui comportent de grands risques. • Le succès de VMware dépend de sa capacité à développer des modèles d'activité et tarifaires appropriés. • Les produits et services de VMware sont hautement techniques et peuvent comporter des erreurs, des défauts ou des failles de sécurité. • Le non-respect des lois et règlements applicables en matière de gestion des cycles de vie des produits et services pourrait nuire aux activités de VMware. • Le succès de VMware dépend de l'interopérabilité de ses produits et services avec ceux d'autres sociétés. • La perturbation des canaux de distribution de VMware nuit à ses activités.
-------------------	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Les produits VMware vCloud Air et SaaS dépendent de fournisseurs tiers pour les services de centre informatique et de colocation. • Il se peut que les coentreprises ne produisent pas les avantages et les résultats auxquels on s'attendait. • Les produits SaaS, qui comprennent des risques divers, constituent un élément important des activités de VMware. • La divulgation et l'inappropriée de données personnelles est susceptible d'impliquer la responsabilité de VMware et d'avoir un impact sur son activité. • Si VMware ne respectait pas ses contrats clients ou les réglementations portant sur les marchés publics, l'activité de VMware pourrait être affectée négativement. • Les acquisitions et les cessions pourraient nuire aux activités de VMware, et à son résultat d'exploitation. • Si le fonds de commerce (<i>goodwill</i>) ou les immobilisations incorporelles amortissables de VMware sont dépréciés, VMware peut être tenue de comptabiliser une charge importante dans ses résultats. • Des problèmes au niveau des systèmes informatiques VMware pourraient affecter défavorablement son activité et pourraient nuire aux opérations de VMware. • Il se peut que VMware puisse être exposé à des passifs d'impôts supplémentaires, et ses marges d'exploitation négativement impactée du fait de taux d'imposition supérieurs aux prévisions. <ul style="list-style-type: none"> • Des événements catastrophiques ou des conditions géopolitiques sont susceptibles de venir déranger les activités de VMware. • Les modifications apportées aux principes comptables et directives pourraient entraîner des effets ou des charges comptables défavorables. <p>Risques associés à la relation unissant VMware à Dell</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le prix des stocks VMware a fluctué de façon significative à la suite de l'annonce faite de l'acquisition par Dell, et les futures relations de VMware avec Dell sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les activités VMware et le prix des actions à l'avenir. • Les titulaires d'actions ordinaires de Catégorie A chez VMware ont une capacité limitée d'influencer les affaires qui nécessitent l'approbation des actionnaires. • Dell a la capacité d'empêcher un changement de transaction de contrôle et est susceptible de vendre le contrôle de VMware sans en faire bénéficier les autres actionnaires. • Dell peut empêcher VMware de prendre des mesures qui pourraient être dans l'intérêt de VMware. • Dell a la capacité d'empêcher un changement dans la transaction de contrôle et peut vendre le contrôle de VMware sans bénéficier aux autres actionnaires. • Dans l'éventualité où le niveau de participation de Dell s'accroît de façon importante, Dell est susceptible de causer une fusion unilatérale de VMware dans Dell sans le besoin d'un vote des actionnaires VMware ou du Conseil d'administration VMware à un prix par action qui pourrait ne pas refléter une prime au prix du marché alors en vigueur. • VMware s'engage dans des transactions de personnes liées avec Dell qui sont susceptibles de détourner ses ressources, occasionner des frais d'opportunité et s'avérer un échec. • Les activités de VMware et celles de Dell se recoupent et Dell pourrait se trouver
--	---

		<p>en concurrence avec VMware, ce qui serait susceptible de réduire la part de marché de VMware.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La concurrence de Dell sur certains marchés pourrait affecter la capacité de VMware à construire et maintenir des relations de partenariat. • Le réaligement du calendrier fiscal de VMware pour coïncider avec celui de Dell et les rapports de Dell sur les résultats financiers de VMware peut entraîner des fluctuations du cours des actions de la société et des erreurs dans sa mise en œuvre du réaligement pourraient avoir un impact négatif sur les activités et les résultats financiers de VMware. • VMware pourrait néanmoins être redevable d'impôts dus par d'autres membres du groupe fiscal consolidé de Dell. • VMware possède une capacité limitée de résoudre quelconque litige survenant entre VMware et Dell. • Le président (« <i>Chief Executive Officer</i> »), le directeur financier, et certains administrateurs de VMware ont des conflits d'intérêts potentiels avec Dell. • La capacité de Dell de contrôler le conseil d'administration de VMware pourrait faire obstacle au recrutement d'administrateurs indépendants par VMware. • Les données financières historiques de VMware en tant que filiale contrôlée majoritairement par Dell peuvent ne pas être représentatives des résultats d'une société cotée totalement indépendante.
D.3	Principaux Risques liés aux Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Le cours de l'action ordinaire de Catégorie A de VMware a subi des variations significatives ces dernières années et pourrait fluctuer de façon significative à l'avenir. • Si des analystes financiers ou des spécialistes du secteur d'activité modifient de manière défavorable leurs recommandations portant sur les actions de la Société, le cours de l'action et les volumes négociés pourraient diminuer. • Des dispositions anti-takeover de la législation du Delaware, et les documents constitutifs de VMware pourraient décourager des tentatives d'OPA.

Article E – Offre

E.1	Produit Net et Estimation des Frais totaux	<p>En supposant que chaque salarié éligible utilise le maximum de ses contributions accumulées pour acheter des actions, le produit brut pour VMware dans le cadre de l'offre en vertu de l'ESPP en application du présent prospectus sera de 317 822 756 dollars US.</p> <p>Les frais de la présente offre comprennent les frais juridiques d'un montant d'environ 40 000 dollars US. Après déduction de ces frais, le produit net sur la base des hypothèses ci-dessus, serait d'environ 317 782 756 dollars US.</p>
E.2a	Motifs de l'Offre et Utilisation du Produit	<p>L'ESPP est destiné à fournir une méthode par laquelle les salariés éligibles de la Société et de ses filiales peuvent acquérir des actions ordinaires de Catégorie A de VMware et donc acquérir une participation dans l'avenir de la Société.</p> <p>La Société peut utiliser le produit de l'exercice des droits d'acquisition pour tout objet social.</p>
E.3	Description des conditions et modalités de l'Offre	<p>VMware a décidé d'offrir aux salariés éligibles de certaines de ses filiales la possibilité d'acquérir des actions ordinaires de Catégorie A de VMware (« droits d'acquisition ») dans le cadre de l'ESPP.</p> <p>L'ESPP est géré par le conseil d'administration de VMware ou un comité nommé par ce dernier (le « Comité des Rémunérations »). VMware a désigné E*TRADE Securities Inc. (« E*TRADE ») en tant que gestionnaire de l'ESPP. Les actions ordinaires de Catégorie A remises à un participant dans le cadre de l'ESPP seront enregistrées, au nom du participant ou via un intermédiaire, sur le compte du participant chez E*TRADE.</p> <p><i>Actions offertes</i></p> <p>Les actions offertes sont des actions ordinaires de Catégorie A de VMware, d'une</p>

valeur nominale de 0,01 dollar. Le nombre total d'actions réservées à l'achat en application de l'ESPP est de 14.300.000. Au 31 décembre 2016, 2 091 249 actions étaient disponibles à l'achat en application de l'ESPP. La disponibilité d'actions dans l'ESPP pour la période d'achat du 31 juillet 2017 est soumise à l'approbation des actionnaires de VMware lors de la réunion annuelle de VMware prévue pour juin 2017, où VMware demandera et attendra l'approbation d'une augmentation du nombre d'actions disponibles pour l'achat par l'ESPP. Dans le cas où les actionnaires n'approuvent pas l'augmentation, la période d'inscription et l'achat d'ESPP de juillet 2017 ne seront pas entièrement financées et il y aura des actions insuffisantes pour permettre la pleine participation. Dans ce cas, les achats d'ESPP de juillet 2017 seront effectués au prorata et toutes les contributions en espèces qui ne seront pas utilisées pour les achats d'actions seront retournées aux participants. Au cours de cette année, il est prévu d'augmenter les parts disponibles d'environ 9 000 000, comme le permet le plan, ce qui permettrait l'achat complet de 4 108 440 actions, soit le nombre d'actions offertes dans le cadre du présent prospectus.

Période d'offre

Les périodes d'offre ont en général une durée de douze mois mais cette durée est susceptible de modification à la discrétion du Conseil d'Administration ou du Comité des Rémunérations. S'agissant de la période couverte par le présent prospectus, les périodes d'offre débiteront le 1^{er} février 2017, le 1^{er} août 2017 et le 1^{er} mars 2018, en conséquence de quoi la première période d'offre commence avant l'approbation du présent prospectus et est couverte par le prospectus en date du 23 mars 2016 et approuvé le 24 mars 2016. Les périodes d'offre en date des 1^{er} février 2017 et 1^{er} août 2017 auront chacune une durée de treize mois et se composeront de deux périodes d'option de mois imbriqués consécutifs. La période d'offre du 1^{er} février 2017 consistera en une période initiale de six mois suivie d'une période d'option de sept mois. La période d'offre du 1^{er} août 2017 se composera d'une période initiale d'option de sept mois suivie d'une période d'option de six mois. La période d'offre du 1^{er} mars 2018 consistera de deux périodes d'options intégrées consécutives de six mois. Les actions sont achetées à la fin de chacune des périodes d'options intégrées à l'aide des contributions des employés effectuées par le biais des retenues salariales au courant de la période d'options intégrées. Le droit de chaque participant d'acquiescer des actions ordinaires de Catégorie A aux termes de l'ESPP sera automatiquement exercé le dernier jour de la période d'option intégrée respective de six mois, proportionnellement aux montants crédités sur le compte ESPP du participant.

Participations

Les participants affectent un pourcentage de leur rémunération à l'achat d'actions par le biais de retenues sur salaire. Lors de la remise de son bulletin d'adhésion, le participant précise le pourcentage de rémunération devant être affecté à l'ESPP, lequel pourcentage doit se situer dans la fourchette de deux (2 %) à quinze pour cent (15 %) de sa rémunération éligible pour l'ESPP. Les montants de rémunération affectés à l'acquisition d'actions ordinaires de Catégorie A ne peuvent excéder 7.500 dollars US par période d'option intégrée de six mois (ou un montant proportionnel au titre de périodes d'option plus longues ou plus courtes). Toutes les retenues sur salaire autorisées par un participant seront portées à son crédit en application de l'ESPP. Un participant peut réduire ou augmenter le pourcentage des retenues sur salaires par la remise d'une notification écrite à VMware au moins un jour ouvré avant le premier jour de la période d'offre. Le changement de pourcentage prendra effet dès que possible à compter de cette notification.

Éligibilité à l'ESPP

Seuls les salariés de VMware ou de ses filiales désignées justifiant d'au moins deux (2) mois de service continu préalablement au début de la période d'option sont éligibles à une participation à l'ESPP. Seuls les salariés dont l'emploi habituel est supérieur à 20 heures par semaine sont éligibles à l'ESPP (sauf dispositions contraires prévues par la loi applicable), ainsi que ceux dont l'emploi habituel est supérieur à 5 mois par année civile. Les salariés expriment leur décision de participer à l'ESPP en remettant à VMware un formulaire d'adhésion. La participation est volontaire et le salarié est libre d'y mettre fin à tout moment. Actuellement, les participants

		<p>souhaitant se désinscrire au titre d'une période donnée peuvent le faire à tout moment, au plus tard 15 jours avant la fin de la période d'option intégrée. Sous réserve de l'approbation des actionnaires de VMware lors de la réunion annuelle de VMware prévue pour juin 2017, VMware demandera et s'attendra à recevoir l'approbation pour augmenter le délai de retrait de 15 jours à 31 jours avant la fin de la période d'option intégrée. Si elle est approuvée, cette modification entrera en vigueur à l'égard de la période d'offre du 1er août 2017. En cas de rupture du contrat de travail liant un participant à VMware ou ses filiales, quel qu'en soit le motif, sa participation à l'ESPP sera immédiatement résiliée et le montant cumulé de toutes ses contributions à l'ESPP sera restitué au salarié concerné.</p> <p><i>Prix d'acquisition</i></p> <p>Dans le cas de la première période d'option intégrée d'un participant, le prix d'acquisition est de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la juste valeur de marché des titres au premier jour de cotation de la période d'offre ou au dernier jour de cotation de la première période d'option intégrée (à savoir, la date de l'acquisition), selon le plus bas des deux prix, à condition toutefois, que chaque période d'offre vienne à terme en avance (le premier jour de la seconde période d'option intégrée) si la valeur raisonnable du marché des actions ordinaires de Catégorie A de la Société au premier jour de la seconde période d'option intégrée est plus basse que la valeur raisonnable des actions ordinaires de Catégorie A de la Société au premier jour de la première période d'option intégrée, et que tous les participants dans la période d'offre expirée reçoivent automatiquement une nouvelle période d'offre commençant le même jour où la seconde période d'option intégrée était censée commencer. Dans l'éventualité où la période d'offre n'expire pas en avance, pour la seconde période d'option intégrée d'un participant, le prix d'acquisition est quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la juste valeur marchande de actions (i) au premier jour de bourse de la seconde période d'option intégrée ou (ii) au dernier jour de bourse de la seconde période d'option intégrée ou (iii) au premier jour de bourse de la première période d'option intégrée, selon le plus bas des deux prix. La juste valeur de marché sera le cours de clôture de l'action sur le NYSE à la date concernée ou, en l'absence de cotation à la date concernée, au dernier jour de cotation précédent.</p> <p><i>Modification et Cessation de la Participation à l'ESPP</i></p> <p>Le Conseil d'Administration peut à tout moment modifier ou mettre un terme à l'ESPP, à condition qu'aucune de ces modifications n'affecte défavorablement la possibilité d'acquérir des actions au cours d'une période d'offre sans le consentement du participant. L'approbation des actionnaires peut être requise pour certaines modifications. La nécessité de recueillir cette approbation sera déterminée par le Conseil d'Administration ou le Comité de Rémunération, en application des lois et règlements en vigueur à la date à laquelle la modification apportée à l'ESPP devient effective.</p> <p><i>Frais de Commission</i></p> <p>E*TRADE applique des frais de commission de 19,99 dollars par transaction.</p>
E.4	Description des Intérêts significatifs dans l'Offre, notamment les Conflits d'Intérêts	Non applicable car les informations concernant les ces intérêts ne sont pas requises pour l'établissement du prospectus.
E.5	Nom de l'Entité offrant de vendre le Titre	VMware, Inc.
E.6	Dilution Maximale	La valeur comptable des capitaux propres de la Société (définis comme le total des actifs diminué du total des passifs) comme indiqué dans les comptes consolidés conformément aux règles GAAP s'élevait à environ 8 096 545,00 dollars au 31 décembre 2016, soit environ 19,83 dollars par action (calculé sur la base d'un nombre total d'actions de Catégorie A et d'actions de Catégorie B en circulation de 408 350 785

		<p>au 31 décembre 2016).</p> <p>En supposant un produit net de 317 782 756 dollars et l'achat de 4 108 440 actions, la mise en œuvre de l'offre conduirait à une augmentation directe de la valeur comptable des capitaux propres d'environ 0,57 dollar par action pour les actionnaires existants et une dilution moyenne d'environ 56,96 dollars US par action pour le salarié éligible qui a acheté les actions et, par conséquent, la dilution pour les investisseurs qui acquièrent des actions au prix d'achat de 77,36 dollars US est d'environ 74 %.</p>
E.7	Estimation des Frais facturés à l'Investisseur par l'Émetteur	Non applicable. Il n'y a aucun frais de ce type.